



PROVINCE DU QUÉBEC  
MRC DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

# AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2022-09-12-1**

**Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon que :**

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 novembre 2024, le règlement suivant a été adopté:

**Règlement # 2022-09-12-1 modifiant le règlement 2019-09-12 sur la gestion contractuelle**

Le règlement est déposé au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture et sur le site internet de la municipalité en version annotée.

Le règlement entre donc en vigueur par la présente.

Donnée à Saint-Cléophas-de-Brandon le 13 novembre 2024

*Catherine Gagnon*

Catherine Gagnon  
Directrice générale et greffière-trésorière

---